Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 4 JUIN 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général

OBJET : Assemblée générale ordinaire de La Terrienne du Crédit Social S.C. le 13/06/2025
Ordre du jour
Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à l'AG

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée le 23/04/2025, par l'Intercommunale de La Terrienne du Crédit Social S.C. aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire de la Terrienne du Crédit Social S.C. qui se tiendra le 13 juin 2025 à 19h00 à la salle La source, Place Toucrée, 6 à 6900 Marche-en-Famenne;

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale de La Terrienne du Crédit Social S.C.;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale La Terrienne du Crédit Social S.C.;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que l'ordre du jour, sur lequel le Conseil doit se prononcer, porte sur:

1. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2024 comprenant les comptes annuels et le rapport de gestion ;
2. Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024 ;
3. Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseurs ;
4. Approbation des comptes annuels au 31/12/2024 ;
5. Affectation du résultat ;
6. Décharge à donner aux Administrateurs ;
7. Décharge à donner au Commissaire, la SRL Knaepen & Lafontaine ;
8. Nomination du Réviseur d'entreprises pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;

9. Organes de gestions :
 -Fin de fonction des administrateurs représentant les pouvoirs locaux et le secteur privé
 -Nomination des nouveaux administrateurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal,
D E C I D E, par oui, non et abstention,

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2025, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

1. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2024 comprenant les comptes annuels et le rapport de gestion ;
2. Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024 ;
3. Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseurs ;
4. Approbation des comptes annuels au 31/12/2024 ;
5. Affectation du résultat ;
6. Décharge à donner aux Administrateurs ;
7. Décharge à donner au Commissaire, la SRL Knaepen & Lafontaine ;
8. Nomination du Réviseur d'entreprises pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;
9. Organes de gestions :
 -Fin de fonction des administrateurs représentant les pouvoirs locaux et le secteur privé
 -Nomination des nouveaux administrateurs

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 30/01/2025, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire de La Terrienne du Crédit Social S.C.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie de celle-ci au siège social de l'Intercommunal de la Terrienne du Crédit Social S.C.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération